53me Année — Nouvelle série — No 60 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 15 MARS 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTÉRON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

VIVANT PETIT TABLEAU D'HISTOIRE SISTERONNAISE

UNE DELIBERATION ! orageuse ! orageuse !

Ainsi que de tous temps
De nos bons Ediles d'antan
Et d'une époque encor — par trop — « Moyen Ageuse »

Séances orageuses, animées, pittoresques et mouvementées
De notre Conseil Municipal d'autrefois
4 Juin 1854 et 10 Juillet 1862.

Dates à rappeler volontiers !

..L'adjuration pathétique et le Discours de courage du Président Eysseric
Homme avisé, prudent et sage
Et enlevant le vote, à mains levées, du Canal d'Arrosage
Du Gand et des Plantiers !..

..Il est encore instructif et assez profitable de venir encore un peu fouiller dans les vieilles archives de nos Mairies et qui ne sont pas seulement un amoncellement de papiers destinés au pilon, mais qui gardent encore un peu de cette éternelle poussière des siècles, qui semble ici-bas, tout ensevelir !..

Nous parlions l'autre jour de l'ancien Président Eysseric. Il ne fut pas seulement un intègre et sévère magistrat, mais cet homme de bien et de cœur fut aussi un caractère d'Energie et de Volonté ! Il fut surtout le bienfaiteur de son pays !..

Je ne ferai point ici une histoire inutile de la création de cet autre canal d'arrosage que d'aucuns confondent avec le premier canal de Saint-Tropez. Ce fut ce canal qui fertilisa la quartier de La Baume ! Mais nous lisons dans l'historien de Laplane que l'on avait déjà songé, avant de dériver les eaux de la petite «Sasse» à utiliser celles de la Durance et du Buëch... Un ingénieur du nom de « Brun » fut mandé à Sisteron en 1771. Un « Plan » et un «Devis» furent faits ! Brun prend l'eau à Pérégris, sur le territoire de Ribiers, rive droite du Buëch et de ce point il nous la conduit sur une longueur de 4.000 toises, jusqu'à la porte Brulée » au-dessous de la Citadelle. Hélas ! cette porte devait achever de bruler le 15 Août 1944. L'eau devait ensuite se diviser, une partie pour arroser les « Prayaux » ou « Préaux » de la Baume, et l'autre au moyen d'une « mine » de 300 toises devait traverser le Collet, sortir près de la Charité puis se répandre dans la plaine de la plus basse Croix, comme on appelait jadis les Plantiers.

Ce projet devait être repris entre les années 1851 et 1867. Je suis allé consulter sur place nos vieux registres municipaux ! Quelle rétrospective Leçon des choses ! J'ai consciencieusement dépouillé les registres des délibérations du 9 Novembre 1851, du 8 Octobre 1853, du 4 Juin 1854, du 5 Septembre 1856, du 26 Mai 1860 ! Les bons secrétaires d'alors, avaient une écriture impeccable et qu'ils moulaient à la gothique ! Etaient alors présents à ces délibérations les conseillers Bontoux André, Caire François, Eysseric Abel, Bouchet Jean-Baptiste, Civatte Lodois, Giraud Jules, de Laidet, Provansel, Suquet Joseph et Turcan Hippolyte,

Je ne puis ici, dans les limites de ce bout d'article, vous résumer toutes ces discussions un peu arides ! Feuilletons et parcourons au hasard toutes ces vieilles liasses et nous y lisons :

M. le Maire invite le Conseil à vouloir bien entendre le « Rapport » de M. Eysseric sur le prolongement du canal d'arrosage de Ribiers, puis le Conseil en ayant témoigné satisfaction, le Président Eysseric prend la parole en ces termes :

Messieurs, ces négociations difficiles remontent au mois de Juillet 1851, interrompues pendant quelques temps par suite des évènements politiques, mais elles ont été reprises dès la réorganisation du Conseil et de la Commune le 10 Octobre 1853. Notre mission était fort délicate ! Le canal que nous voulons prolonger sera une œuvre importante mais il est de la nature des intérêts particuliers de s'alarmer outre mesure et nous avions tout d'abord à rassurer les esprits sur les conséquences de notre projet ! Suit alors une longue explication technique pour concilier les points de vue des deux communes de Sisteron et de Ribiers.

Le 12 Mars 1858 le Conseil évalue la dépense au chiffre total de 120.000 francs.

Et l'on croit rêver ! Les adversaires pourtant de ce canal s'en allaient, répétant partout que l'œuvre couterait des sommes folles, que c'était la ruine des finances municipales, que ce canal de malheur arrêterait, par ces sottes et malveillantes rumeurs et découragerait les souscriptions à l'arrosage au point de rendre la Ville « humide » ce qui était un moyen de paralyser l'entreprise et d'en retarder l'exécution. L'on distribuait dans la ville une série de factums ! Et à l'une des séances précitées, un des conseillers prit la parole pour se faire l'interprète de l'indignation des habitants et de l'opposition de quelques-uns des membres du Conseil.

Le Président Eysseric répondit : Il y a un juge souverain, impartial et inexorable et à la juridiction duquel nul ne peut se soustraire, c'est le tribunal de la «Postérité!» Il dira de quel côté se sont trouvés la bonne foi, l'équité, la loyauté, la justice et l'amour du bien public, et il dira aussi de quel côté ont prévalu les passions opposées, surtout l'Envie et l'Egoïsme, le Dénigrement systématique, l'esprit de jalousie et de rivalité personnelle. Et ce jugement des temps futurs, nous sommes loin de le redouter !..

Or, celui qui prononçait avec tant de courage cette adjuration pathétique avait d'autant plus le droit de tenir ce fier langage, que le canal en question n'arrosait pas un seul pouce de ses propres terres !

Le 23 Juin 1860 nous lisons dans les vieilles archives le procès-verbal de réception dans l'Ordre de la Légion d'Honneur du Président Eysseric pour « Services exceptionnels » rendus à la Ville de Sisteron et nous lisons ces détails piquants : « M. le Préfet des Basses-Alpes, délégué par Son Excellence le Grand Chancelier, pour procéder à la dite réception a été aussitôt introduit, accompagné de M. de Chazenave, sous-préfet, de tous les membres du Tribunal et de plusieurs autres fonctionnaires et notables habitants de la ville. Nous voudrions donner le texte de ces archaïques Harangues et qui parlaient de « l'Accolade » fraternelle à décerner au Récipiendaire. « C'est un grand avantage » pour moi, disait alors le Préfet impérial, que d'être appelé à vous remettre cette croix et cet Insigne d'Honneur d'une Institution si haut placée dans l'estime publique et qui ne doit être que la Récompense des Bienfaits trop souvent ignorés ainsi que l'apanage de tous ces beaux services désintéressés rendus au pays ! Le Président Eysseric avait bien mérité de sa petite patrie, et il restait digne de l'Eloge de cette « Citation » et pourquoi ne figurerait-elle pas, aujourd'hui, et en bonne place, au bas de son Portrait de la Grand Salle de notre vieil Hôpital !..

Hippolyte SUQUET.

Voyageurs pour la Côte-d'Azur Attention !

A côté des services Sisteron-Nice, Grenoble et Gap-Nice, les habitants de la région pouvaient facilement accéder à Nice, les Mardi, Jeudi et Samedi, grâce aux deux autorails de la S.N.C.F., départ de Sisteron à 11 h. 54 et des Chemins de Fer de Provence, départ de Digne à 14 h. 10. Le retour pouvait s'effectuer les mêmes jours en partant de Nice à 8 h 35 pour être à Sisteron à 13 h 30. C'était plus confortable, plus rapide et, dans certains cas, plus économique que par la route.

Malheureusement la Compagnie des Chemins de Fer de Provence a, du fait des évènements et par conséquent de l'absence des pièces de rechange, un matériel très restreint. Un léger incident a handicapé momentanément le fonctionnement d'un autorail, ce qui empêche la continuation du service tri-hebdomadaire.

Restent en service les autorails du matin et du soir.

Toute la presse régionale n'en ayant pas fait part, il nous appartenait de signaler la carence provisoire des Chemins de Fer de Provence pour que nos régionaux, utilisant cet horaire, ne soient pas en panne au chef-lieu du département.

Sportifs ! Sportives !

Tous au Stade Municipal demain
pour assister au match tant attendu

GARDANNE - SISTERON

comptant pour le Championnat de Provence 1re Division

Coup d'envoi : 14 heures précises

Le pourboire au chauffeur

A-t-on remarqué cette heureuse initiative des autocars Traffort de Grenoble qui assurent, en service auxiliaire de la S.N.C.F. la ligne Grenoble-Nice et fait placarder, au dessus de la place du conducteur, le texte suivant : « MM. les Voyageurs sont informés que le pourboire du chauffeur n'est pas compris dans le montant du billet ».

Où allons-nous ? Nous avons vu, bien souvent, des voyageurs abandonner les quelques francs qui restaient au receveur des cars, ce qui peut être la reconnaissance d'une amabilité ou d'un service rendu, mais nous n'aurions jamais pensé que l'on ose ainsi exciter au pourboire, ce qui est, à notre époque, un manque de bon goût.

Pourquoi la S.N.C.F. ne ferait-elle pas afficher le même papillon au guichet de distribution de billets ou dans les voitures ? Pourquoi ne retrouverait-on pas l'analogue invitation sur le comptoir du bureau de poste ? Et le pourboire du percepteur ? Personne n'y pensera jamais !

Le pourboire est vexatoire et les nations plus modernisées l'ont déjà supprimé. Il témoigne une défaillance de salaire de l'employeur vis-à-vis de l'employé. Son nom, par lui-même, est péjoratif et dans les compagnies de transport par cars, il devrait être prohibé, surtout s'il contribue à prolonger, en cours de route, les arrêts aux cafés accrédités, ce qui compromet souvent les correspondances ou les rendez-vous des voyageurs.

Avant-guerre, une offensive s'était faite, contre le pourboire, en vue de conserver toute la dignité du personnel. Les coiffeurs avaient donné le signal du départ. Ils avaient dit : « Nous augmentons les prix, mais nous supprimons le pourboire ». Cependant, l'augmentation a été maintenue, mais le pourboire est resté. C'est alors que les hôtels et restaurants ont majoré les notes, conventionnellement de 10 o/o (aujourd'hui dans certaines villes ce 10 o/o atteint 15 o/o) ce qui devient un dû et fait disparaitre le caractère de l'aumône. Les grands théâtres et cinémas de Paris et des grandes villes de province ont fait comprendre dans le prix de la place tous les services de vestiaire, d'ouvreuses, et interdit à leur personnel toute acceptation de pourboire sous peine de renvoi. L'exemple a été suivi par les Milck-Bar.

Il est nécessaire aujourd'hui de purger l'esprit du Français moyen qui souffre d'une crise de moralité.

Que la maison Traffort, qui demande pour le trajet Digne-Nice, à égalité de confort, un prix de 16 o/o supérieur à celui des autorails des Chemins de Fer de Provence, dont le temps de trajet est inférieur d'une heure, se contente de ses tarifs élevés et paye suffisamment son personnel sans solliciter, à son profit, un complément de rétribution !

A. C.

MI-CAREME 1947

A SISTERON

Sisteron, horriblement mutilée lors du bombardement, sort petit à petit de son silence et essaie de redevenir la petite cité animée, vivante, aimée des touristes.

Il ne faut pas oublier que notre ville a payé cher, très cher, sa libération. La population se prête assez difficilement à toutes les manifestations qui peuvent se produire. Cela se comprend. Mais quel remède peut-on y apporter ? La jeunesse oublie assez vite et nous ne pouvons que la comprendre. Notre devoir à tous c'est de l'aider, de l'encourager moralement et financièrement afin que Sisteron reprenne sa vie d'avant-guerre et qu'elle montre à ses visiteurs ce qu'elle sait faire.

—:—

Bravo les jeunes !

C'est ainsi que Jeudi, jour de Mi-Carême, sans grande publicité, Sisteron a reçu un nombreux public venu assister à un défilé de chars, voiturettes et groupes carnavalesques organisé par la Société Sportive « La Pédale Sisteronnaise ». Disons tout de suite que cette fête n'est pas un défilé d'avant-guerre mais simplement un essai aux futures fêtes que l'on prévoit pour bientôt et qu'il faudra encourager.

Il est 15 heures. Le rassemblement du Corso se fait dans le rond-point de la Gare. Tous les chars sont là. Le départ est donné. L'itinéraire est le suivant : Avenue de la Gare, le corso passe une première fois devant le jury installé devant la Poste, Rue de Provence, Rue Droite, Rue Saunerie, tourne sur le Cours St-Jaume et par le même trajet, revient devant le jury où a lieu la distribution des prix et la dislocation.

Voici le Classement :

Grands Chars

1er prix — « Le Tourlourou » (MM. Cabanès et Ferry) représentant un cabaret où l'on danse, où l'on chante la célèbre chanson de 1918 « La Madelon ».

2e prix — ex-equo : « La Renaissance Française » (MM. Put et Cie) et « La Pédale Sisteronnaise ». Le premier nommé représentant un sous-marin avec son équipage, le second un grand char fleuri avec un groupe de jeunes filles.

3e prix — « Fleur de Paris » (M. Paret) une joyeuse bande de garçons et de filles, dans un décor de verdure et de fleurs avec musique et chants.

4e prix — « Vive la vie, vive la joie, vive l'amour » construit par le Comité des Fêtes de La Baume avec, comme décor « Le Cabanon ».

Voiturettes

1er prix — « La Reine ». Une mention spéciale doit être attribuée à cette voiturette fleurie. Très bien. Le décor était simple, un superbe évantail dans lequel se tenaient la Reine de Sisteron et ses deux demoiselles d'honneur. Ce char a été fait par les amis de la Reine.

2e prix — « Voici le Printemps » (M. Albert Imbert). Un grand panier de mimosa dans lequel se tenaient de charmants petits garçons.

3e prix — « La IVe République » (Pédale Sisteronnaise). Ce char marquait la naissance de la quatrième République Française.

Groupes

1er prix — « Cycliste » (André Michel). Un petit garçon faisant le Tour de France sous les couleurs de la Pédale Sisteronnaise.

2e prix — « Groom et Client ». Deux charmants petits garçons représentant le sujet indiqué.

3e prix — « Alsace-Lorraine ». (Mme Garcin). Deux mignones fillettes en costumes de ces provinces.

—:—

Après le corso, vers 17 heures, dans la coquette salle du Casino, se tient le Bal d'Enfants. Un public nombreux se presse pour assister aux diverses manifestations organisées pour les enfants. Ils ne sont pas oubliés. Une musique joue des airs appropriés aux divers déguisements. Un goûter et une séance de cinéma clôturent cette matinée.

A 21 heures, dans la salle des Variétés, se tient la dernière manifestation de la journée. Un Grand Bal Masqué et Travesti avec un orchestre de choix le « Mélodia-Jazz » fait tourbillonner les couples jusqu'au jour.

—:—

C'est fini. La première fête de la Mi-Carême, après la Libération, a marqué le pas vers une orientation nouvelle. La jeunesse a voulu montrer sa joie de revivre, de s'amuser. C'est à elle qu'appartient désormais de montrer ce qu'elle veut et ce qu'elle sait faire. L'avenir nous le dira.

En terminant nous adressons nos félicitations aux organisateurs.

Bravo, les jeunes ! !

© VILLE DE SISTERON

ECHOS... DE GACHE

MI-CAREME

Le premier départ d'un corso fleuri et carnavalesque a été donné ce Jeudi. Le public n'a pas assisté à un défilé d'avant-guerre. C'est un fait. La pénurie d'étoffes, le manque d'argent, le manque de matériel, n'ont pas permis de fabriquer ce qu'on désire. Mais la jeunesse a fait preuve tout de même d'ingéniosité avec les moyens restreints. L'année prochaine — ou peut-être avant — sera un départ plus grandiose. Il faut le souhaiter.

La place de la Mairie a été quelque peu délaissée et il serait juste, malgré les démolitions, de comprendre dans l'itinéraire suivi par le corso cette Place où se jouent les destinées de notre Ville.

∴

LE CHAR DE LA REINE

A toute reine, tout honneur. Ce char très simple et modeste, fut très réussi. Un joli petit poney avait le grand honneur de faire parcourir la traversée de Sisteron à la Reine et ses Demoiselles d'Honneur. Ce poney et la petite voiture caoutchoutée auront leur histoire. Le char n'a pas été défait puisqu'il va servir demain Dimanche à mener sur les fonds baptismaux le bébé du propriétaire.

Plus tard, le bébé pourra dire qu'il a été trouvé dans un éventail fleuri.

∴

LE SOUS-MARIN

Le char de la « Renaissance Française » symbolisait une copie de sous-marin. L'idée était bonne, sa construction bien réussie. Malheureusement le papier remplaçait l'étoffe Par suite d'un fort vent qui soufflait ce Jeudi, jour de Mi-Carême, ce char était bien abimé. On aurait cru qu'il venait de remonter la Durance et que cette impétueuse rivière venait de le rejeter.

∴

LA IVe REPUBLIQUE

Un temps maussade, accompagné d'un vent froid et assez fort, présida cette manifestation carnavalesque. Cet autre char, symbolisant le naissance de la IVe République était à peine sorti de son atelier de construction qu'il fut presque abimé. Après avoir passé, pour la dernière fois, devant le jury, il fut encore plus déchiré. C'était l'image exacte de notre IVe République.

∴

LE BAL D'ENFANTS

Le Bal d'enfants fut très réussi. L'animation n'a pas cessé de régner durant toutes les attractions. Après avoir tourné en rond, il y eu du chant. Ces artistes en herbe montrèrent leur talent sur les planches. Quand vint le tour d'une mignone fillette, elle se tourna vers le chef d'orchestre, et lui dit modestement :

— Celà ne vous ennuierait pas, M. Dollet, que je vous récite quelque chose... un petit poème.

O. LAVOIR.

LISTE DE SOUSCRIPTION pour l'Erection d'un Monument pour les Victimes de la Résistance et les Victimes du Devoir à Castel-Bevons.—

Magaud Pierre, secrétaire de Mairie 200 ; Villacèque Marcellin 100 ; Bertagnolio Marcelle 100 ; Ponsi Henri 50 ; Queyrel Henri 50 ; Revest Henri 50 ; André Jeanne 50 ; Reynaud Georgette 50 ; Mouriès Juliette 50 ; Chamberlan Robert 50 ; Lieutier Marcel 50 ; Achard Ernest 100 ; Justet Louis 50 ; Tarquin Martial 100 ; Figuière Lucien 50 ; Richaud Léon 50 ; Badet Antoine 50 ; Meyssonnier Louis 50; Coulomb Marie Jeanne 50 ; Izard Joseph 50 ; Vidal Angèle 50 ; Bérato Marie Josephe 50 ; Vve Garcin Pauline 50 ; Jean Lucienne 50 ; Duparchy Augusta 50 ; Aubert Léonie 50 ; Bernard, institutrice la Baume 50; Jean Marcel, ingénieur 200 ; Rougier (reconstruction) 100 ; Blanc Roger 50; Aubry Jean 50 ; Fabre Marcel 50 ; Martin Gustave 50 ; Plauche Albert 50; André Eugène 50; Queyrel Louis 50 ; Durif Jean 50 ; Personnel enseignant école maternelle 100; Personnel enseignant école de garçons 200 ; Personnel enseignant école de filles 200 ; Mme la Directrice du Collège Moderne 100 ; M. le Principal du Collège Moderne 100 ; M. Mazet, professeur 50; M. Naud, professeur 50 ; Sinibaldi 100 ; Derbez 50 ; Colombani 50 ; Entressangle 50 ; Tron 50 ; Trémelat 100.

(à suivre)

Chronique Locale et Régionale

SEANCE DE VACCINATION. — Une séance de vaccination gratuite anti-variolique, par le Docteur Donneaud, aura lieu Jeudi 20 Mars 1947 à la Mairie de Sisteron, de 9 à 11 h.

JARDIN A VENDRE, Rue Bourg-Reynaud.

S'adresser à Madame Vve Claire BRIANÇON.

REMERCIEMENTS. — Annie m'a dit : « J'ai récité une fable devant beaucoup de monde et on m'a donné beaucoup d'argent. Je vous le donne pour les tout-petits de la Pouponnière ».

Merci pour eux, Annie, tu es une bonne petite fille.

Au nom du Comité Local de la Croix-Rouge Française, merci à M. Miletto, propriétaire du Café Casino du don généreux fait à cette œuvre.

DE GARDE cette SEMAINE :

Docteur Niel.

Pharmacie Charpenel.

VARIETES-THEATRE. — Jeudi 27 Mars... Une Grande Revue.

A VENDRE : FOIN

S'adresser à A. REYNAUD, l'Adrech à SISTERON.

AMICALE DES A. C. ET VICTIMES DES DEUX GUERRES. — Les membres adhérents à cet important groupement sont invités à assister à la Grande Assemblée Générale annuelle qui aura lieu dans une des salles de la Mairie le Dimanche 23 Mars 1947 à 13 h. 15, sous la présidence d'honneur de M. Emile Paret, Conseiller Général et Maire de Sisteron.

A cette réunion, MM. Bellon, président départemental de l'U. F. A. C. et Villanova, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et A. C. des Basses-Alpes, prendront la parole.

Ordre du Jour : Compte rendu moral et financier — Paiement des cotisations pour 1947 — Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation.

ARBORICULTEURS !

pour toutes vos plantations adressez-vous aux

PEPINIERES du BUECH

MISON (Basses-Alpes)

Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.

Catalogue et Prix sur demande.

SUPPLEMENTS POUR TRAVAILLEURS MANUELS. — Les entrepreneurs sont invités à retirer sans retard les tickets supplémentaires pour les ouvriers de leur entreprise.

LE PLUS BEAUX CHOIX DE LUSTRES

C. FIASTRE

22, Rue Saunerie — SISTERON

Magasin ouvert jeudi, Samedi et jours de foire

Baisse 10 %

AUX COMMERÇANTS. — Nous informons MM. les Négociants et Commerçants que, sous peu, nous mettrons en vente, dans notre magasin de Librairie, les « Bottins Départementaux » édition 1947, qui comportent une liste alphabétique des abonnés au téléphone, une liste des Commerçants, Industriels, Artisans, classés par professions ; des renseignements administratifs, géographiques, économiques, concernant chaque département et chaque commune

Prix de vente : 70 francs. Nous recevons dès aujourd'hui les souscriptions.

BLANCHISSERIE MODERNE
Teinturerie — Dégraissage

Travail rapide et soigné par professionnel

LIVRAISON SOUS HUITAINE

S'adresser :

Chapellerie-Chemiserie TORREANO
Rue Droite — SISTERON

LE BAL DU SKI-CLUB

Le Ski-Club offre ce soir à ses membres honoraires leur bal annuel dans le cadre du Casino.

Il place cette fête sous le signe d'une fleur et a choisi l'œillet.

L'orchestre qui assura le succès de son bal public, il y a quatre semaines, assurera celui de cette soirée. On se souvient de son entrain, de son rythme, de ses intermèdes.

Les cartes de membre honoraire seront exigées à l'entrée.

Le Ski-Club espère compter tous ses amis à ce bal qui est le leur et souhaite joie et entrain.

AVIS

Mme CHASTEL, Bonneterie-Mercerie, 15, rue Saunerie à SISTERON informe la clientèle qu'elle se tient à sa disposition pour le remaillage des bas.

S'adresser, pour l'instant, 8, Rue de Provence.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Sisteron s'est réuni le 6 Mars 1947 sous le présidence de M. Emile Paret, Maire. Le procès-verbal de la précédente séance étant approuvé, le Conseil aborde l'ordre du jour.

Licence des Débits de Boissons. — L'Assemblée est appelée à fixer les prix des licences des Débits de Boissons en exécution des prescriptions de l'article 55 de la loi des Finances du 23 Décembre 1946. Devant les différences énormes qui existent entre les établissements de la Ville, le Conseil estime ne pouvoir fixer un prix unique et émet le vœu qu'il soit établi à l'aide d'un cœfficient basé sur le chiffre d'affaires de chaque débitant.

Canal de Sisteron. — Le Conseil émet le vœu que devant les charges toujours croissantes résultant des augmentations massives des taxes d'arrosage, la Convention qui lie la Commune au Syndicat soit révisée pour répartir les charges d'entretien d'une façon plus équitable.

Magasins Témoins et Commissions d'Assainissement. — Le Conseil procède à la nomination des magasins témoins dont l'agrément sera soumis à l'approbation préfectorale. De même pour les Membres de la Commission d'Assainissement des prix.

Questions Diverses. — Il est procédé à la révision de diverses redevances pour occupation de terrains communaux.

Une demande de réduction de taxe d'eau est rejetée. La Commission des travaux est chargée de rechercher un emplacement sur un terrain communal pour la construction d'un local devant servir à abriter le matériel d'incendie.

Le Conseil décide de demander au Service des Ponts et Chaussées de vouloir procéder à l'étude d'un projet d'extension du réseau de distribution d'eau et des égoûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

CAISSES MUTUELLES DE REASSURANCES AGRICOLES. — M. le Directeur des Caisses de réassurances agricoles, accompagné d'un inspecteur d'assurance mutuelle agricole, se tiendra à la disposition des Agriculteurs pour tous renseignements, le Lundi 24 Mars, jour de Foire, au Bureau de la Caisse de Crédit Agricole, 4, Rue Mercerie.

DEMANDES DE CHAUSSURES. — Les demandes de chaussures (usage-travail et sandalettes) pour le mois de Mars, seront reçues en Mairie Lundi 17, Mardi 18 et Samedi 19. Ne pas oublier de présenter la carte textile en même temps que la demande.

Spectacles de la Semaine :

CASINO-CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film

MADAME ET SON FLIRT

VARIETES-CINEMA. — Samedi en soirée — Dimanche en matinée et en soirée... Un Film inoubliable

La Symphonie Pastorale

le Grand Prix du Festival de Cannes 1946.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

C. G. A. — Essence Roulage. — La liste des bénéficiaires de l'attribution pour le mois de Mars est affichée dans le hall de la Mairie. Prière de retirer les bons au plus tôt.

∴

Cotisations 1947. — Les adhérents sont invités à venir régler leur cotisation de l'année 1947 dès aujourd'hui, au Secrétaire du Syndicat local. Passé le 31 Mars, le tarif prévu pour remises de bons aux non syndiqués sera appliqué dans toute sa rigueur. Les adhérents de l'an dernier devront présenter leur ancienne carte de membre du Syndicat.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — La dernière distribution d'huile de foie de morue, annoncée pour le 13 Mars, n'ayant pu avoir lieu en raison des fêtes de la Mi-Carême, est reportée au Jeudi 20 Mars.

Apporter une bouteille d'un litre et 10 francs pour frais de port.

CARTE TEXTILE SUPPLEMENTAIRE pour Familles Nombreuses. — Des feuilles intercalaires de tickets de la carte de vêtements seront délivrées aux familles comptant au moins quatre enfants de moins de 21 ans, à la charge du chef de famille et appartenant aux catégories suivantes : frères et sœurs, enfants adoptifs et enfants confiés en garde à la suite d'une décision administrative ou judiciaire. La remise de ces feuilles aux bénéficiaires sera faite sur présentation d'une demande écrite (modèle identique à celle pour les suppléments alimentaires), des cartes de vêtements des enfants et de celle du chef de famille aujourd'hui, Samedi 15 Mars 1947.

ATTRIBUTION DU « LEGS ROMAN ». — La Municipalité de Sisteron devant procéder à l'attribution de deux prix, l'un de 3.000 francs qui doit être attribué à une jeune fille, âgée de 20 à 25 ans, fille de cultivateur ou de fermier de la Commune de Sisteron ou de Mison qui se sera fait remarquer par son honnêteté ou par son amour du travail et l'aide apportée à ses parents.

L'autre, également de 3.000 francs, qui doit être attribué à un fermier de la Commune de Sisteron ou de Mison resté plus de 15 ans chez le même patron.

Les personnes qui prétendent postuler à ces prix sont priées d'adresser leur demande à la Mairie de Sisteron avant le 31 Mars 1947, dernier délai, accompagnée de toutes les pièces justificatives, c'est-à-dire extrait de naissance et certificat de bonne vie et mœurs pour les jeunes filles et pour les fermiers un certificat du patron (certifié par le Maire) attestant qu'ils sont restés plus de 15 ans à leur service.

ETAT-CIVIL

du 8 au 14 Mars 1947

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Charles Joseph Gabriel Reynaud, tourneur sur bois à Sisteron et Julia Rosa Popée, sans profession, domiciliée à Revest-du-Bion.

MARIAGES

Lucien François Combas, pharmacien à Felletin (Creuse) et Marie Thérèse Marcelle Félicie Bœuf, sans profession, domiciliée à Sisteron.

DÉCÈS

Marie Zénobie Poitevin, épouse Mouriès, 62 ans, rue Droite. — Gustave Emile Richaud, 68 ans, rue Mercerie.

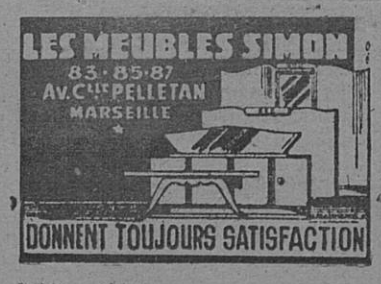

MISON

M. Paret, Maire et Conseiller Général du Canton de Sisteron, vient de recevoir la lettre suivante :

Société Nationale
des Chemins de Fer Français
Région de la Méditerranée

M. le Conseiller Général,

Vous avez bien voulu, lors de notre récent entretien, me demander, en vue d'une meilleure desserte de la localité de Mison, de faire arrêter à cette gare les autorails 1835 et 1824.

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'au prochain service du 4 Mai, les autorails 1835 et 1824 desserviront Mison respectivement à 8 h. 53 et 19 h. 59, donnant ainsi satisfaction à vos administrés.

Veuillez agréer, M. le Conseiller Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur,

(Signé : MERMIER).

CAISSE CHIRURGICALE. — Les assujettis à la Caisse Chirurgicale des Alpes-Maritimes de Nice, sont informés que la Commission des Finances de la Société de Secours Mutuels de Sisteron se rendra demain Dimanche à Mison et se tiendra en permanence à la Mairie, de 14 h. 30 à 17 heures, pour recevoir les cotisations de 1947 et donner connaissance du nouveau barême des cotisations.

HERNIE

CHUTE de MATRICE de l'ESTOMAC et du REIN - VARICES

Contention totale garantie par

R. COSSET de Paris Spécialiste

Orthopédiste qui recevra de 9 à 13 h à

ORAISON — Mardi 18 Mars, Hôtel Nègre.
LES MEES — Mercredi 19 Mars Hôtel Barras.
MANOSQUE — Samedi 22 Mars Hôtel Pascal.
SISTERON — Lundi 24 Mars Hôtel des Acacias.

Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.

ORTHOPEDIE - PROTHESE

Ford

Camions disponibles

Pour tous renseignements s'adresser

GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

Traitez vos arbres fruitiers en hiver

Plus de kermes, ni de cloque sur le pêcher, un traitement au cuivre supprimé.

Des fruits sains sur des arbres propres, grâce à :

Superelgetol de Georges Truffaut

Traitement efficace, économique, le plus facile à effectuer des traitements d'hiver des arbres fruitiers. A lui seul il détruit à la fois, les mousses, les lichens, les insectes, leurs œufs, leurs larves et les germes de toutes les maladies cryptogamiques.

Adressez-vous en toute confiance à l'agence régionale des Laboratoires Georges TRUFFAUT, dont le siège est à la Société :.

« Tout pour le Fruit »

Moulin de la Cazette — Tél : 15

—o— SISTERON —o—

qui se fera un plaisir d'étudier vos cas particuliers pour tout ce qui concerne la production et l'emballage de votre fruit.

TRANSPORTEURS... COMMERÇANTS...
INDUSTRIELS... ENTREPRENEURS...

Pourquoi payer comptant vos achats de camions, camionnettes et matériels industriels, alors qu'un véhicule acheté comptant, c'est un capital employé, tandis qu'ACHETE A CREDIT il se paie en roulant, c'est un CAPITAL CREE.

Pour tous renseignements adressez-vous à

l'A. S. T. I. — ALLEGRE & CHASTEL — t. 2.05, SISTERON

qui, employant la formule VENDRE EN PROVINCE aussi bien QU'A PARIS et grâce à son service spécialisé peut vous faire attribuer dans un temps record, le crédit demandé.

NOUS APPLIQUONS LA BAISSE DE 5 % sur le tarif d'Octobre 1940.

© VILLE DE SISTERON